

Liberté Égalité Fraternité



Le directeur général de l'Agence régionale de santé PACA

à

Monsieur le Préfet du Var

Boulvard du 112^{ème} régiment d'infanterie BP1209 83070 TOULON CEDEX

Toulon, le 27 juillet 2021

Objet : Epidémie SARS-Cov-2 - Avis de l'ARS PACA sur la situation épidémiologique et sanitaire du Var

Le décret N°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale. Le département du Var a été classé en zone d'alerte/circulation active du virus SARS-Cov-2 par décision ministérielle en date du 21 août 2020 en raison du dépassement du seuil d'alerte national.

A la date du dernier point de situation épidémiologique régional du 27 juillet 2021, l'analyse de la situation épidémiologique est la suivante :

- Dans le département du Var le taux d'incidence, toutes classes d'âge confondues, augmente significativement pour la semaine 29 (du 19 au 25 juillet) : 344 pour 100 000 habitants, vs 105 en S28. Le taux de positivité augmente également et a doublé en une semaine 5.7% vs 2.7 % en S28.

La pression sur le système sanitaire augmente à nouveau au 26 juillet 2021:

- la file active de patients COVID hospitalisés en médecine conventionnelle s'élève à 45 patients (vs 24 en S28),
- la file active atteint 15 patients COVID en réanimation, vs 10 en S28.

Enfin, au 27 juillet 2021:

- Le nombre total de clusters signalés continue d'augmenter dans le département : un total cumulé de 834 clusters dont 32 en cours d'investigation,
- les variants porteurs de la mutation L452R (variant Delta) sont largement majoritaires; leur proportion s'élève à 98 % (vs 96 % en S28), elle est plus élevée qu'au niveau national (89 %).

Par conséquent, au regard de la dégradation significative des indicateurs épidémiologiques, et de l'augmentation de la pression sur le système sanitaire de la prise en charge des patients COVID, il apparait pertinent d'accentuer les actions de prévention et de lutte concourant au ralentissement de la circulation virale dans le cadre de la gestion de l'épidémie (vaccination, mesures barrières, port du masque...).

Pour le directeur général de l'agence

régionale de santé PACA

par délégation,

L'Ingénieur du Génie Sanitaire C. DE DONATO